

2^E COLLOQUE NATIONAL

SOIGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ RENDUS VULNÉRABLES

Optimiser le parcours de soins

À l'École du Val-de-Grâce (Paris 5^e)



Organisé par



association
SPS

SOINS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Avec le soutien du



cnps
Centre National
des Professions de Santé

MAGAZINE DU COLLOQUE

29 NOVEMBRE 2016

www.colloque-vulnerabilite-pds.com

www.asso.sps.fr

Contact organisation : c.cornibert@ac-sante.com

2^E COLLOQUE NATIONAL

À propos du



Le Centre National des Professions Libérales de Santé (CNPS) est la structure de représentation syndicale des professions libérales de santé. Elle défend les professionnels de santé dans leur mode d'exercice libéral, tout en favorisant l'accès aux soins pour tous. Force de proposition, le CNPS souhaite pouvoir contribuer à l'évolution de notre système de santé en préservant les valeurs de solidarité et les équilibres public-privé auxquels nos compatriotes sont attachés. À cet égard, le CNPS organise différentes manifestations qui lui permettent de valoriser ces points de vue et structurer ces contributions.

À propos de



L'association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) a pour origine le rassemblement d'un groupe d'experts souhaitant partager et défendre la santé des professionnels de santé rendus vulnérables. Son objectif est de susciter une véritable prise de conscience et de proposer des actions concrètes, notamment le repérage, l'orientation et la prise en charge des professionnels de santé en souffrance. Elle organise un 2^e colloque national qui rassemble des personnalités du monde de la santé souhaitant partager leurs expériences et les actions engagées en faveur de la protection des soignants vulnérables. Son objectif est de les soigner en optimisant leur parcours de soins.

À propos de



Agence Conseil Santé, experte dans le conseil et la communication santé. ACS gère et coordonne les actions et la communication de l'association SPS.

PRÉFACE DU PROFESSEUR DIDIER SICARD

Président du Colloque

Président d'Honneur du Comité Consultatif National d'Éthique



Le premier colloque de décembre 2015 « soigner les professionnels de santé vulnérables » avait pour objet de parler d'un sujet qui reste tabou et caché : la vulnérabilité des professionnels de santé. Son impact a été positif puisqu'il a permis d'attirer l'attention sur cette souffrance et a amené vers une prise de conscience du problème. Aujourd'hui en effet, la question de la vulnérabilité des professionnels de santé est mieux connue, mieux partagée. Toutefois, cette vulnérabilité doit être entendue comme les souffrances acquises via l'environnement et les conditions d'exercice, tout particulièrement les facteurs économiques, plutôt que comme celles qui seraient liées à la fragilité des soignants eux-mêmes. Elle intègre le fait que les facteurs environnementaux et les obligations professionnelles l'emportent sur l'essence même du métier. Elle est ainsi profondément liée aux difficultés de concilier le soin humain et le soin économique.

Plus concrètement, depuis un an, la souffrance des soignants a été réellement prise en compte puisque des réponses ont été trouvées et des actions engagées pour apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin. La plateforme d'appel et les lieux dédiés mis en place par le biais de l'association SPS en sont des exemples forts. Or l'abondance, l'originalité et la disponibilité des ressources proposées par la société met l'Etat dans le devoir de réfléchir sur cette question et de s'engager dans une démarche de prévention prenant en compte les facteurs favorisant les conditions de vulnérabilité.

En termes d'organisation, la diversité des ressources implique nécessairement la simplification de l'entrée dans le parcours d'aide et de soin. Cela signifie un numéro unique d'appel avec une orientation vers des solutions et structures de proximité, variables selon le département mais toujours adaptées à chaque individu. L'optimisation du parcours de soin – thème de ce deuxième colloque – passe ainsi par la mise en place d'un système d'entrée unique et simple qui renvoie vers des réponses individualisées pour aider les professionnels en souffrance. Un tel système est la clé d'une plus grande efficacité de prise en soin.

Plus généralement, la multiplicité des réponses apportées confirme l'importance du problème. C'est aussi tout l'objet de ce deuxième colloque : montrer l'adéquation entre les solutions développées qui répondent à un besoin urgent et la gravité de la situation. Il restera, pour l'étape suivante, à s'intéresser aux conditions qui ont prévalu à ces vulnérabilités.

PROGRAMME DU COLLOQUE

Présidé par le Professeur **Didier Sicard**, *Président d'Honneur du Comité Consultatif National d'Éthique*
et animé par le Docteur **Éric Henry**, *Président de l'association SPS (Soins aux Professionnels de Santé)*

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Médecin Général Inspecteur François Pons, *Directeur de l'École du Val de Grâce*

9H10 OUVERTURE DU COLLOQUE

Didier Sicard, *Président du Colloque*

Jean-Paul Ortiz, *Vice-Président du CNPS (Centre National des Professions Libérales de Santé)*

9H30 POURQUOI ET COMMENT LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SOUFFRENT ? TÉMOIGNAGES DE SOIGNANTS

Valérie Auslender, *Médecin Généraliste Science Politique – Recueil de témoignages d'étudiants*

Isabelle Petit Breuilh, *Gynécologue – Cas personnel*

10H00 QUELLES ACTIONS DE REPÉRAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT ? LA SOUFFRANCE DES MÉDECINS ET DES SPÉCIALISTES

Daniel Couturier, *Secrétaire Perpétuel de l'Académie Nationale de Médecine*

Pierre-Louis Druais, *Président du Collège de la Médecine générale*

Xavier Emmanuelli, *Ancien Ministre, fondateur de Médecins Sans Frontières et du Samu Social de Paris*

Discussion

François Birault, *Membre de l'ASSPC (Association pour la Santé des Soignants en Poitou-Charentes)*

Philippe Boutin, *Président du Conseil National des URPS Médecins Libéraux*

Max-André Doppia, *Anesthésiste-réanimateur, Président de la Commission SMART (Santé du Médecin Anesthésiste Réanimateur au Travail)*

Eric Galam, *Coordonnateur de l'AAPML (Association d'Aide Professionnelle aux Médecins Libéraux)*

Leslie Grichy, *Interne, Vice-Présidente du SIHP (Syndicat des Internes des Hôpitaux de Paris)*

Jean-Philippe Lang, *Membre de ARENE (Association Régionale d'Entraide du Nord-Est)*

Philippe Marre, *Secrétaire Général de l'Académie Nationale de Chirurgie*

Jean Thevenot, *Président de MOTS (Organisation du Travail et Santé du Médecin)*

11H00 PAUSE

11H30 LA SOUFFRANCE DES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Discussion

Thierry Amouroux, *Secrétaire général du SNPI (Syndicat National des Professionnels Infirmiers)*

Gilles Bonnefond, *Président de l'USPO (Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine)*

Didier Borniche, *Président du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers*

Gilbert Bouteille, *Président du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes*

Serge Deschaux, *Chirurgien-dentiste, Directeur de l'Observatoire national de la santé des chirurgiens-dentistes*

Philippe Gaertner (ou son représentant), *Président de la FSPF (Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France)*

Lamine Gharbi, *Président de la FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée)*

Marie Houssel, *Responsable du pôle Ressources Humaines de la FHF (Fédération Hospitalière de France)*

Pascal Mathieu, *Présidente du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes*

Daniel Paguessorhaye, *Président de l'UNPS (Union Nationale des Professionnels de Santé)*

Représentant des présidents de CME (Commission Médicale d'Établissement)

12H45 PAUSE DÉJEUNER

14H00 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE STÉTHOS

Résultats de l'étude sur les attentes des professionnels de santé en souffrance psychologique

Henri Farina, Médecin, Président de Stéthos

14H15 PRÉSENTATION DU PROJET DE PLATEFORME NATIONALE ET INTERPROFESSIONNELLE

Jean-Pierre Camard, Président de Pros-Consulte

Franck Duclos, Directeur délégué aux politiques sociales de la MSA (Mutualité Sociale Agricole)

Marie-Anne François, Présidente de la CARPIMKO (Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, pédicures-podologues, Orthophonistes et orthoptistes)

Pol Lavefve, Président de la CNAVPL (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales)

Jean-Pierre Olié, Président de la Fondation Deniker, Membre de l'Académie Nationale de Médecine

Danielle Toupillier (ou son représentant), Directrice Générale du CNG (Centre National de Gestion)

Philippe Ulmann, Directeur de l'offre de soins de la CNAM (Caisse National de l'Assurance Maladie)

Patricia Vernay, Direction gestion des risques et action sociale du RSI (Régime Social des Indépendants)

15H00 PAUSE

15H30 LES DIFFÉRENTS PARCOURS POUR SOIGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, UNE PRIORITÉ RÉGIONALE

Bourgogne Franche-Comté

Danièle Sekri, Chef du département Ressources Humaines du système de santé de l'ARS Bourgogne Franche-Comté

Ghislain Crassard, Directeur des exploitations de Ramsay-Générale de Santé

Nouvelle Aquitaine

Christian Feuillette, Président du conseil d'administration de la Fondation John Bost

Olivier Drevon, Président de l'UNCPSY (Union Nationale des Cliniques Psychiatriques Privées)

Olivier Dubois, Psychiatre, Directeur Général Cliniques Villa du Parc et Hippocrate à Saujon

Frédéric Pinton, Psychiatre et addictologue, Médecin chef d'établissement La Gandillonerie

Ile-de-France

Stéphanie Boichot-Geiger, Praticien hospitalier addictologue, Responsable de l'Unité d'hospitalisation de médecine addictologie CH4V Sèvres-Saint Cloud

Occitanie

Maurice Benssoussan, Président de l'URPS-Médecins Libéraux Occitanie

Emmanuel Granier, Clinique Belle Rive à Villeneuve les Avignons

Laurent Schmitt, Professeur de psychiatrie et Président de la CSRA Occitanie

Jean-Marc Soulat, Chef de service en Santé au travail (CHU Toulouse), MOTS

Auvergne Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France

Yves Kossovsky, Psychiatre, USPS Auvergne Rhône-Alpes

Laurent Morasz, Psychiatre, Président de Clinipsy

16H45 COMMENT RÉUSSIR LA COMMUNICATION AUPRÈS DE TOUS LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

François Bourdillon (ou son représentant), Directeur Général de l'ANSP (Agence Nationale de Santé Publique)

Catherine Cornibert, Présidente de ACS, gestion des actions et de la communication SPS

Julien Kouchner, Directeur Général du Groupe Profession Santé

*Daniel Rodriguez, Président de Elsevier Masson

Daniel Seifer, Médecin, Vice-Président de SPS

Alain Trebucq, Directeur Général du Groupe Global Média Santé

Pierre Vigna, Directeur Général de la Business Unit Santé de Solocal Group

17H30 SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Didier Sicard

RÉSULTATS DE LA NOUVELLE ENQUÊTE SPS

sur les attentes des professionnels de santé en cas de souffrance psychologique (Octobre 2016)

Plus des trois quarts des professionnels de santé chercheraient de l'aide s'ils se retrouvaient dans une situation de souffrance psychologique. Toutefois, près de la moitié ne sauraient à qui s'adresser. D'autre part, leur niveau de connaissance en matière d'associations de soutien et de numéros d'écoute dédiés est extrêmement limité. Ce qu'ils demandent avant tout, ce sont des consultations physiques et une orientation simple si nécessaire vers des structures dédiées. Les résultats de la nouvelle et seconde étude Stethos démontrent bien l'importance de mettre à la disposition des professionnels de santé en souffrance une structure d'écoute d'orientation et de soutien ainsi que des lieux d'accueil qui leur soient spécifiques.

L'association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) a mandaté l'agence Stethos pour conduire **une nouvelle étude sur les vulnérabilités des professionnels de santé**, en vue du **2^e Colloque national** qui aura lieu le **29 novembre 2016 à l'École du Val-de-Grâce à Paris**. L'objectif était, d'une part, **d'évaluer la connaissance qu'ont les soignants des structures existantes, d'analyser le niveau de leurs connaissances des associations déjà en place susceptibles de les aider** en cas de souffrance psychologique. L'étude vise, d'autre part, à **identifier leurs attentes en termes d'aides, de services et d'interlocuteurs**.

La suite de l'enquête menée en novembre 2015

Cette étude **fait suite à la première enquête SPS*** menée fin 2015 qui visait à **évaluer la souffrance psychologique des professionnels de santé, en particulier les addictions à alcool, aux anxiolytiques et psychotropes**.

D'après les résultats de cette première enquête, **près de la moitié des soignants estimait avoir été en situation de souffrance dans leur carrière** (50% étaient et/ou avaient été concernés par le burnout, 14% par des conduites addictives). Ils étaient, d'autre part, **80% à souhaiter être pris en charge dans un centre qui leur soit spécifiquement réservé**, de préférence éloigné de leur lieu d'exercice et en interprofessionnel. Ces résultats ont été présentés lors du 1^{er} Colloque national « soigner les professionnels de santé vulnérables » en décembre 2015 à Paris sous la coupole de l'Académie Nationale de Médecine.

La grande majorité des répondants exercent en libéral

L'enquête a été menée par internet du 19 septembre au 10 octobre 2016.

Plus de 4 000 professionnels de santé y ont répondu. Parmi eux, 25% sont kinésithérapeutes et un peu plus de 20% sont médecins. Viennent ensuite les orthophonistes, les infirmiers, les podologues, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes.

Les trois quarts des répondants exercent exclusivement en milieu libéral.

En situation de souffrance, les trois quarts chercheraient de l'aide...

Les professionnels de santé, tant en libéral qu'à l'hôpital, seraient **plus de 75% à chercher de l'aide** s'ils se retrouvaient un jour dans une situation de souffrance psychologique (syndrome d'épuisement professionnel ou burn out, comportement(s) addictif(s)...)...

Les femmes seraient, en outre, plus enclines à se faire aider, par rapport aux hommes (79% contre 69%).

* Enquête réalisée gracieusement par Stethos en novembre 2015 via Internet, avec l'implication du Centre National des Professions Libérales de Santé (CPNS) et des syndicats de professionnels de santé qui ont activement sollicité leurs adhérents. Enquête totalement anonymisée par Karapace, une société "tiers de confiance".

... mais la moitié ne sauraient pas à qui s'adresser

Toutefois, s'ils se trouvaient dans une situation de souffrance psychologique, **près de la moitié ne sauraient pas à qui s'adresser**. Ceux qui savent, en revanche, solliciteraient en premier lieu leur entourage familial (43%), leur conjoint/confrère (38%), un(e) ami(e) (30%), leur médecin (traitant, pour 15% d'entre eux), un(e) psychologue/psychothérapeute/psychanalyste.

Si l'on rapporte les résultats au nombre total de répondants, le quart environ auraient donc recours à la famille pour trouver de l'aide. Ceux qui affirment ne pas savoir vers qui s'orienter n'ont, en revanche, pas d'entourage proche, famille ou amis à qui parler.

D'où l'importance de mettre à disposition une structure d'écoute et de soutien.

La quasi-totalité des soignants ne connaît ni associations d'aide ni numéros d'écoute dédiés

« Connaissez-vous une association engagée contre la souffrance psychologique des professionnels de santé ? Un numéro d'écoute à appeler dans le cadre de ce type de souffrance et dédié aux professionnels de santé ? »

À cette question, **les soignants répondent « non », à 95% (association) et 97% (numéro d'écoute)**. Cette question révèle ainsi **un niveau de connaissance extrêmement limité en matière d'associations (5%) et de numéros d'écoute (3%) dédiés** aux professionnels de santé en souffrance psychologique.

Il est à noter que les médecins sont un peu plus nombreux que les autres professionnels à connaître une association engagée contre la souffrance psychologique mais ce pourcentage reste tout de même très faible (14%). Parmi ceux qui disent connaître une association engagée contre la souffrance psychologique (5%), le tiers cite l'Association d'Aide aux Professionnels de santé et Médecins Libéraux (AAPML), 16% l'association Soins aux Professionnels de Santé (SPS), 15% Médecin Organisation Travail et Santé (MOTS), 14% l'Aide aux Soignants de Rhône-Alpes (ASRA).

Les associations professionnelles plébiscitées pour gérer les numéros d'appel ?

La majorité des soignants (80%) préfèreraient que ce soit des **associations professionnelles (régionales ou nationales) qui gèrent un numéro vert gratuit, dédié et garantissant l'anonymat** : 46% ont choisi les associations régionales, donc de proximité, un peu plus du tiers les associations nationales.

Le psychologue se révèle être l'interlocuteur d'écoute privilégié (plus de la moitié des réponses). Parmi les autres interlocuteurs que les professionnels de santé souhaiteraient avoir en premier contact, on peut citer un confrère de même spécialité, une personne formée à l'écoute psychologique, un psychiatre, un médecin du travail.

Parmi les prestations que devrait proposer ce numéro, les trois quarts environ des répondants ont choisi **l'écoute psychologique, l'orientation, le suivi et l'accompagnement**. Quant aux services souhaités, **près des trois quarts** également **sont demandeurs de**

consultations physiques (avec des médecins généralistes ou spécialistes, psychiatres, etc.) et **plus de la moitié d'une orientation vers des structures qui leur soient dédiées**.

La souffrance psychologique a un impact potentiellement majeur sur la qualité des soins

C'est ce qu'affirment près de la moitié des répondants (et jusqu'à 65% des médecins). Pour eux, **la qualité des soins prodigués par des professionnels de santé en souffrance psychologique pourrait en effet être affectée au point de mettre un danger la vie du patient**.

D'où l'intérêt, encore une fois, de mettre à disposition de ceux qui cherchent de l'aide un dispositif d'écoute et de soutien pour éviter tout impact potentiel sur la qualité des soins.

Les raisons de ne pas se faire aider sont économiques et liées à l'anonymat

Certains professionnels disent qu'ils ne souhaiteraient pas se faire aider s'ils se trouvaient un jour dans une situation de souffrance psychologique. Pour plus des deux-tiers des personnes interrogées, c'est parce qu'ils **ne peuvent s'offrir le « luxe économique » d'être en arrêt maladie mais aussi pour éviter que leur situation soit connue**.

Pour 17% seulement des professionnels, l'appel à l'aide ne sert à rien. On peut donc en conclure que 83% pensent que se faire aider est utile mais qu'il existe des inconvénients à la démarche (raisons économiques et anonymat).

« Dans le cadre d'une prise en charge, quelle serait la durée maximale (en jours ouvrés) que **les professionnels de santé pourraient passer à se soigner, sans travailler ?** ». La réponse est de **24 jours en moyenne**. Si les trois quarts ont un contrat de prévoyance, la moitié seulement se savent assuré pour le manque à gagner en cas d'interruption temporaire de travail. Les soignants ayant répondu ne sont donc pas tous couverts par un contrat de prévoyance (20% n'en n'ont pas) et ils sont nombreux à ne pas savoir s'ils sont bien assurés.

C'est d'abord l'État qui doit prendre en charge la souffrance des soignants

Les structures désignées comme devant se préoccuper et prendre en charge ce problème de santé publique sont **d'abord l'État (57%), les ordres professionnels (49%), la CNAM (47%)**, les syndicats professionnels (31%), les assurances privées (15%).

Selon les répondants, **e-mails et sites internet dédiés** sont les canaux de communication à privilégier pour communiquer sur les actions mises en place.

Enfin, **plus d'un quart formulent le souhait de participer eux-mêmes à la prise en charge des soignants souhaitant être aidés**. Parmi eux, 75% ont accepté que leurs coordonnées soient transmises à l'association SPS **pour être informés et contactés dans le cadre d'un investissement personnel**.

Pour la grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête, il y a vraiment urgence à prendre en charge ce problème.

SPS engage et coordonne plusieurs actions afin de favoriser :

Le repérage et l'orientation des professionnels de santé en souffrance

- Création d'une plateforme d'appel nationale, interprofessionnelle, indépendante, tenue au secret médical, offrant à la fois écoute psychologique, aide et orientation. Cette plateforme d'appel proposera aux soignants le choix de différents dispositifs existants et/ou d'unités dédiées pour leur prise en charge. L'annonce de la mise en service de la plateforme d'appel nationale est prévue pour la fin 2016.

La prise en charge des professionnels de santé en souffrance

- Mise en valeur des dispositifs existants (réseaux d'aide, consultants spécialisés...).
- Création d'unités dédiées régionales réservées aux professionnels de santé en souffrance nécessitant une hospitalisation autour d'un programme de soins spécifique et partagé. Les premières structures labellisées SPS, ouvriront dès 2017 en régions Grand Est, Auvergne/Rhône-Alpes, Bourgogne/Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, et Hauts-de-France (l'objectif sera de disposer à terme d'au moins une unité de référence par grande région).

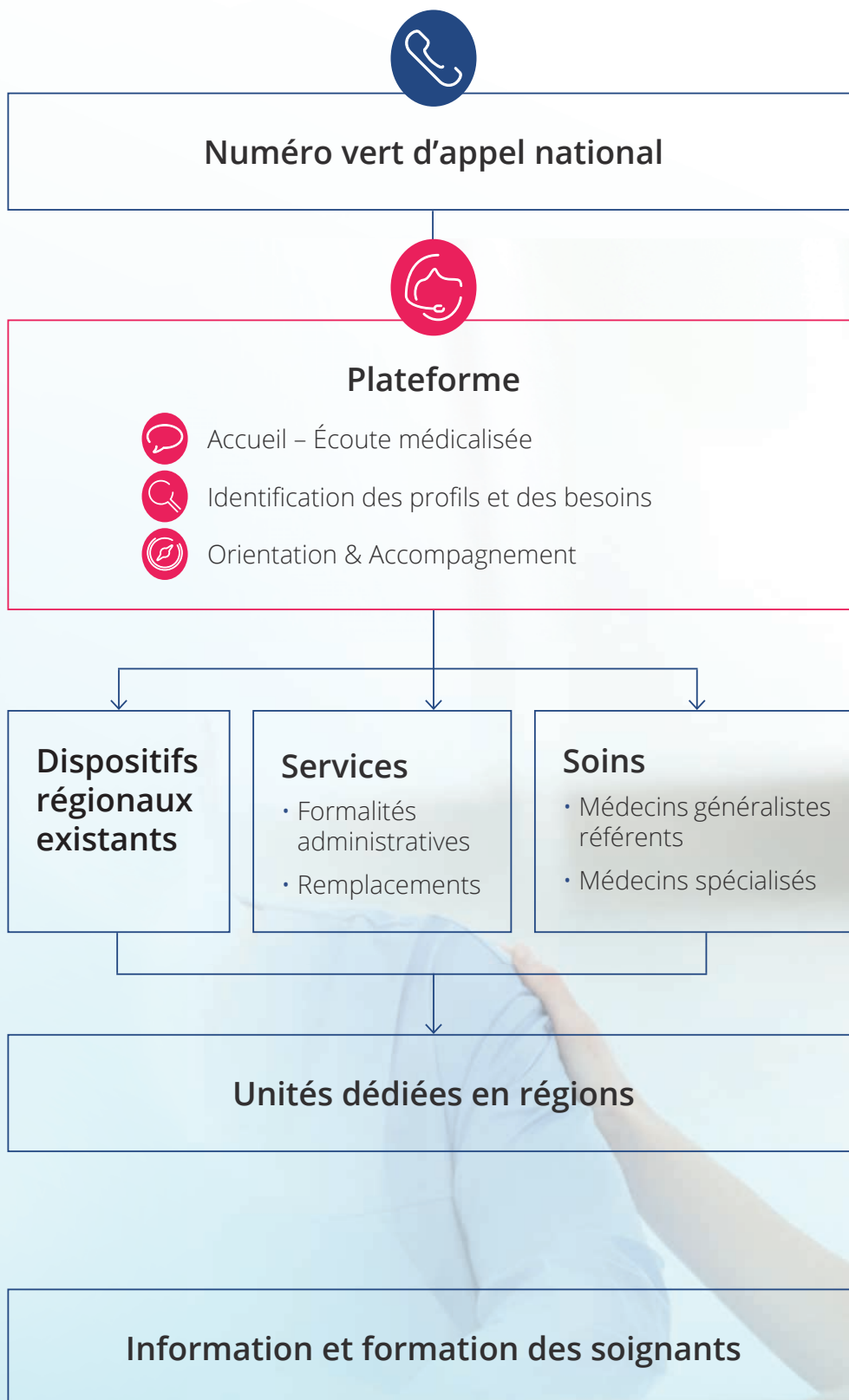
La prévention des risques psychosociaux des professionnels de santé

- Information et formation des professionnels de santé sur les actions de détection et de prévention à mener (premières formations en 2017).
- Programme de recherche sur les causes des situations à risque et les modalités précoces d'intervention (avec la participation des unités régionales dédiées).
- Mise en place d'un réseau d'experts permettant des interventions sur site en cas de besoin d'intervention sur le milieu.

SPS fédère et rassemble tous les acteurs pour accompagner les professionnels de santé rendus vulnérables

- Organisation d'un Colloque National à l'École du Val-de-Grâce, le mardi 29 Novembre 2016, ayant pour sujet « Optimiser le parcours de soins ».
- Création d'une association d'anciens malades soignants (en 2017).

La création d'une plateforme nationale avec des services dédiés



PARTENAIRES DU COLLOQUE



ACADÉMIE NATIONALE
de CHIRURGIE
French Academy of Surgery



Jean-Luc BICH – Tél. : 01 45 74 55 72
bich-jl@aviva-assurances.com



Les unités de soins dédiées autorisées et en projet



Clinique des boucles de la Moselle (54)



Clinique de Châtillon (01)



Clinique du Littoral (62)



CLINIQUE
LE GOUZ



Clinique d'Yvetot (76)

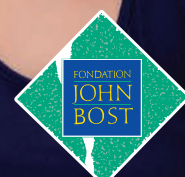
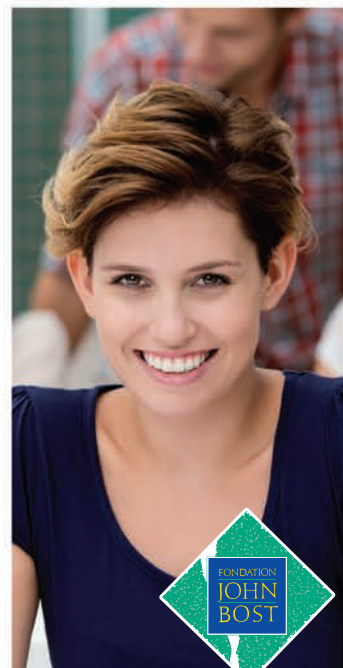


Clinique Béthanie (33)

FONDATION JOHN BOST

lieu de Soins, lieu de Vie, lieu de Sens

www.johnbost.org

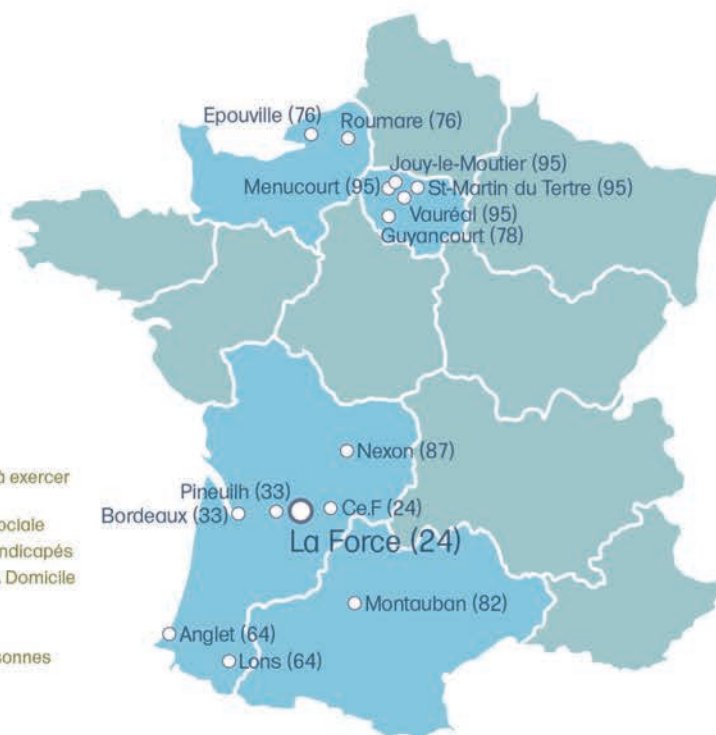


ACCUEILLIR | ACCOMPAGNER | SOIGNER | FORMER

+ de 34
ÉTABLISSEMENTS
OU SERVICES SANITAIRES
ET MÉDICO-SOCIAUX

11 TYPES
DE STRUCTURES

- Foyers d'Accueil Médicalisés
- Foyer de vie
- Maisons d'Accueil Spécialisées
- Établissements de Santé privé autorisé à exercer l'Activité de Soins en Psychiatrie
- Centre d'Initiation au Travail et à la Vie Sociale
- Foyer d'Hébergement de Travailleurs Handicapés
- Service d'Éducation Spécial et de Soins À Domicile
- Institut Médico-Éducatif
- Unité d'Enseignement en maternelle
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- Groupe d'Entraide Mutuelle



+1600
de
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES ET SOIGNÉES
ENFANTS-ADOLESCENTS
ADULTES-SENIORS

+ 2000
de
PROFESSIONNELS

600
ÉTUDIANTS
AU CENTRE
DE FORMATION
AU TRAVAIL
SANITAIRE
ET SOCIAL

4 RÉGIONS
D'IMPLANTATION

**Une volonté ambitieuse
de proximité dans
de grands bassins de vie**

Plus de 160 ans au service des personnes handicapées et malades psychiques ou mentales
Une mission dans l'actualité de son temps et fidèle aux convictions de son fondateur

Fondation John BOST
6 rue John Bost
24130 LA FORCE
Tél. : 05 53 58 01 03
Email : fjb@johnbost.fr
www.johnbost.org

 facebook.com/fondationjohnbost

